

## Est-ce que Bois Daaquam inc. respecte la norme FSC Bois Contrôlé?

Le 19 mai 2026

Nous procéderons prochainement à l'audit de Bois Daaquam inc. situé à Saint-Just-de-Bretenières, Québec afin de vérifier la conformité de leurs activités avec la norme FSC [Bois Contrôlé](#) (FSC-STD-40-005 V3-1). Nous vous adressons la présente pour vous demander si vous connaissez une raison pour laquelle leurs activités ne respecteraient pas cette norme.

Le bois contrôlé est du bois qui respecte les exigences minimales et que l'on peut donc mélanger au bois FSC et utiliser dans les produits portant l'étiquette FSC Mixte. En particulier, le bois ne doit pas provenir de:

- Forêts récoltées illégalement ;
- Forêts récoltées en violation de droits traditionnels ou civils ;
- Forêts dans lesquelles de hautes valeurs de conservation sont menacées ;
- Forêts qui sont converties en plantations ou en territoire à vocation non forestière ; ou
- Forêts où sont plantés des arbres génétiquement modifiés.

L'évaluation se tiendra le 10 juin 2026. Nous vous invitons à fournir des commentaires. Voici vos options pour nous les communiquer:

- Quand ? Avant ou pendant l'évaluation.
- Comment ?.
  - En rencontrant un membre du personnel Preferred by Nature en personne.
  - En appelant Monica Gagnier chez Preferred by Nature. Le numéro de téléphone est le (819) 962-5174
  - En écrivant à Monica Gagnier à l'adresse suivante :  
P.O. Box 1771  
Chelsea, QC J9B 1A1  
Canada
  - En envoyant un courriel à Monica Gagnier à l'adresse suivante : [mga@pbn.org](mailto:mga@pbn.org)
  - En organisant une rencontre avec Monica Gagnier
- Si vous souhaitez que vos commentaires restent confidentiels, veuillez nous en aviser au moment de nous faire parvenir vos commentaires.

Si vous fournissez des commentaires, nous communiquerons avec vous dans les 30 jours suivant l'audit.

Bois Daaquam inc. a rédigé un sommaire public qui énumère :

- Les risques qu'ils ont identifiés qu'ils peuvent s'approvisionner de bois inacceptable.
- Les mesures prises pour atténuer ces risques.

Nous avons joint ce sommaire public à cette lettre.

Les parties prenantes souhaitant contester tout aspect du processus de certification forestière ou décisions prises par Preferred by Nature concernant le respect de cette entreprise avec la norme Bois Contrôlé, peuvent le faire par une demande de plainte formelle à [www.preferredbynature.org](http://www.preferredbynature.org).

Nous vous remercions pour toute aide que vous êtes en mesure de fournir.

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des recommandations pour contacter d'autres parties prenantes qui peuvent avoir un intérêt à fournir des commentaires sur cette organisation et cet audit.

Cordialement,



Mélanie Proulx

## Annexe A: Description du Système de diligence raisonnée, y compris les informations fournies par l'organisation en conformité avec la FSC-STD-40-005 V3-1, Partie 6

### 1. Informations générales

|   |  |
|---|--|
| Nom de l'organisation :   | Bois Daaquam Inc.  |
| Code du certificat FSC :  | NC-COC-005102/NC-CW-005102   |
| Personne-contact pour le SDR de l'organisation :                  | Sylvette Legros, Chef comptable                                    |
| SDR préparé/assisté par :   | Sylvette Legros, Chef comptable, et Jamal Kazi, Consultant externe |
| Date de la dernière révision / mise à jour (par l'organisation) : | Février 2025   |

### 2. Fournisseurs

| Site participant                                       | Type de matériau non certifié | Nombre exact des fournisseurs                    | Type(s) de fournisseur                     | Nbre moyen de paliers dans les chaînes d'approvisionnement | Nombre approximatif ou exact des sous-fournisseurs |
|--|-------------------------------|--|--|--|--|
| Bois Daaquam Inc.<br>Saint-Pamphile, Québec,<br>Canada | Billots                       | 349 (ce chiffre comprend les petits producteurs) | Entreprises d'aménagement forestier        | 1-2  | Inconnu  |
| Bois Daaquam Inc.<br>Saint-Just, Québec,<br>Canada     |                               | 303 (ce chiffre comprend les petits producteurs) | Cour de transit<br>Transformateur primaire |  |  |

### 3. Zones d'approvisionnement

| Zone d'approvisionnement  | Catégories de bois contrôlé | Référence à l'évaluation des risques utilisée | Désignation du risque |
|---|-----------------------------|---|-----------------------|
| <b>Québec, Ontario et Nouveau Brunswick</b><br>Qc : petites privées, grandes privées et publiques<br>ON : petites privées et publiques<br>NB : petites privées, grandes privées et publiques<br>Écorégion NA0410, NA0406, NA0407, NA410, NA0605 | 1                           | FSC-NRA-CA V2-1 FR                            | Faible risque         |
|   | 2                           |   | Risque spécifié       |
|   | 3                           |   | Risque spécifié       |
|   | 4                           |   | Faible risque         |
|   | 5                           |   | Faible risque         |
| <b>États-Unis</b><br>NY, MA, VT, NH, ME, PA<br>Écorégions NA0401, NA0406, NA0407, NA0410, NA0411, NA0414, NA0403 et NA0504  | 1                           | FSC-NRA-US V1-0                               | Faible risque         |
|   | 2                           |   | Faible risque         |
|   | 3                           |   | Faible risque         |
|   | 4                           |   | Faible risque         |
|   | 5                           |   | Faible risque         |

### 4. Évaluation et atténuation des risques

#### 4.a Atténuation des risques liés à l'origine du matériau

Zone d'approvisionnement : Québec, Nouveau-Brunswick et Ontario

| Catégorie  | Mesure de contrôle   | Constats issus d'une vérification de terrain si effectuée en tant que mesure de contrôle |
|--|--|--|
| <b>Catégorie de bois contrôlé 1. Le bois récolté illégalement</b>                                    |  |  |
| N/A – faible risque  |  |  |
| <b>Catégorie de bois contrôlé 2. Le bois récolté en violation des droits traditionnels et civils</b> |  |  |
| 2.1  | N/A – faible risque  |  |
| 2.2  |  |  |
| 2.3  | <p>La zone d'approvisionnement de l'organisation chevauche le territoire de Nations autochtones : Abénakis, Anishinabeg, Atikamekw, Cris, Hurons-Wendat, Inus, Mi'gmaks, Mohawk, Wolastogiyik (Malécites) et Maliseet.</p> <p><u>L'ensemble des nations de la zone d'approvisionnement à l'exception de la Nation Maliseet :</u></p> <p>Mesure de contrôle #1: Les peuples autochtones détenant des droits légaux ou coutumiers sur l'unité d'aménagement ne s'opposent pas au plan d'aménagement.</p> <p>L'organisation effectue une vérification des médias et des sites web de différentes nations dans leur territoire d'approvisionnement afin de vérifier si de l'opposition existe.</p> <p><u>Nation Maliseet :</u></p> <p>L'organisation s'approvisionne au Nouveau-Brunswick que de la petite forêt privée tel que démontré par les déclarations des fournisseurs du NB vérifiés lors de l'audit.</p> <p>Mesure de contrôle #5 : Un processus de résolution des différends est mis en place spécifiquement pour traiter d'enjeux émanant de l'atteinte aux droits des peuples autochtones en lien avec les activités d'aménagement forestier.</p> | N/A – aucune vérification de terrain   |

|   |   |                                      |
|---|---|--------------------------------------|
| 2.4   | N/A – faible risque   |                                      |
| 2.5   |   |                                      |
| <b>Catégorie de bois contrôlé 3. Le bois issu des forêts où les hautes valeurs de conservation sont menacées par les activités de gestion</b> |   |                                      |
| 3.1   | <p>La zone d’approvisionnement de l’organisation chevauche des écorégions présentant des habitats à haute valeur de conservation.</p> <p>Pour les espèces suivantes, l’organisation utilise la mesure de contrôle du risque #1: évitement de l’habitat essentiel : Éperlan arc-en-ciel du lac Utopia, tortue mouchetée (N.-B.), polémoine de Van Brundt (QC).</p> <p>Pour les espèces suivantes, l’organisation utilise les mesures de contrôle du risque #4 et # 5 : Physconie pâle, salamandre sombre des montagnes, tortue des bois, tortue mouchetée, massasauga, microcoulier rabougri, ginseng à cinq folioles, pédiculaire de Furbish, polémoine de Van Brundt, moucherolle vert, paruline orangée, plantain à feuilles cordées, stylophore à deux feuilles, isotrie verticillée, isopyre à feuille biternée, hydraste du Canada, smilax à feuilles rondes, salamandre de Jefferson.</p> <p><u>Petite forêt privée</u>: Mesure de contrôle du risque #4: informer les propriétaires et aménagistes de boisés de l’habitat essentiel, des risques, des saines pratiques et des lois applicables.</p> <p>Pour le Québec, l’organisation travaille avec la Fédération de producteurs forestiers du Québec, ainsi que les syndicats régionaux afin de transmettre les dépliants avec l’information nécessaire aux petits producteurs. Au Nouveau-Brunswick, un système similaire existe avec le Wood</p> | N/A – aucune vérification de terrain |

|  |  |  |
|--|--|--|
|  | <p>Marketing Board. En Ontario, l'organisation travaille directement avec les fournisseurs afin de s'assurer que l'information est transmise au petit producteur et/ou aménagistes.</p> <p><u>Forêt publique et grande forêt privée</u>: Mesure de contrôle #5: preuves à l'effet que des actions sont mises en œuvre au sein de la zone d'approvisionnement pour atténuer les menaces causées les activités forestières aux habitats essentiels identifiés dans le programme de rétablissement fédéral.</p> <p>Enfin, l'organisation utilise la mesure de contrôle 8 de l'ÉNR, option (b) en démontrant qu'il y a des reports de récolte, des mises de côté, ou des aires de protection au sein des zones d'habitat essentiel, où les opérations forestières ne sont pas permises.</p> <p>Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) poursuit l'élaboration de la stratégie pour les caribous forestiers et montagnards (stratégie). D'ici à ce que celle-ci soit adoptée par le gouvernement, le MFFP applique le principe de précaution par la mise en place de mesures intérimaires d'aménagement de l'habitat du caribou forestier et du caribou montagnard de la Gaspésie sans toucher les volumes attribués et les volumes destinés au Bureau de mise en marché des bois (BMMB) d'ici avril 2023.</p> |  |
| 3.2  | N/A – faible risque  |  |
| 3.3  |  |  |
| 3.4  |  |  |
| 3.5  |  |  |
| 3.6  |  |  |
| <b>Catégorie de bois contrôlé 4. Bois issu des forêts qui sont converties en plantations ou à un usage non forestier</b> |  |  |

|  |   |                                      |
|--|---|--------------------------------------|
| 4.1  | <p>La zone d'approvisionnement chevauche une zone de compte-rendu à risque pour la conversion : Plaines à forêts mixtes.</p> <p>L'organisation utilise la mesure de contrôle #2: des preuves démontrent que le matériel fourni provient de sources acceptables de conversion (les changements de zonage doivent faire l'objet d'autorisations par les autorités compétentes).</p> | N/A – aucune vérification de terrain |
| <b>Catégorie de bois contrôlé 5. Bois provenant de forêts dans lesquelles des arbres génétiquement modifiés sont plantés</b> |   |                                      |
| 5.1  | N/A – faible risque   |                                      |

#### 4b. Évaluation et atténuation du risque de mélange dans la chaîne de traçabilité

| Site participant                                    | Type de chaîne d'approvisionnement et zone d'approvisionnements                        | Nbre de niveaux | Risque de mélange  | Mesures de contrôle | Constats issus d'une vérification de terrain si effectuée en tant que mesure de contrôle |
|---|--|-----------------|--|---------------------|--|
| Bois Daaquam Inc.<br>Saint-Pamphile, Québec, Canada | Bois livré et acheté directement du concessionnaire au dépôt de bois de l'organisation | 1-2             | <i>Aucun risque – tous les zones d'approvisionnement potentiels sont soit à risque faible ou le risque est atténué par une mesure de contrôle. L'organisation demande suffisamment d'information auprès de ses fournisseurs pour se rendre à cette conclusion.</i> | Non-applicable      | Non-applicable   |
| Bois Daaquam Inc.<br>Saint-Just, Québec, Canada     | Bois livré de transformateur primaire  |                 |  |                     |  |

#### **5. Experts techniques ayant participé à l'élaboration des mesures de contrôle**

N/A, les experts techniques n'étaient pas nécessaires

#### **6. Processus de consultation des parties prenantes**

N/A, la consultation des parties prenantes n'est pas nécessaire

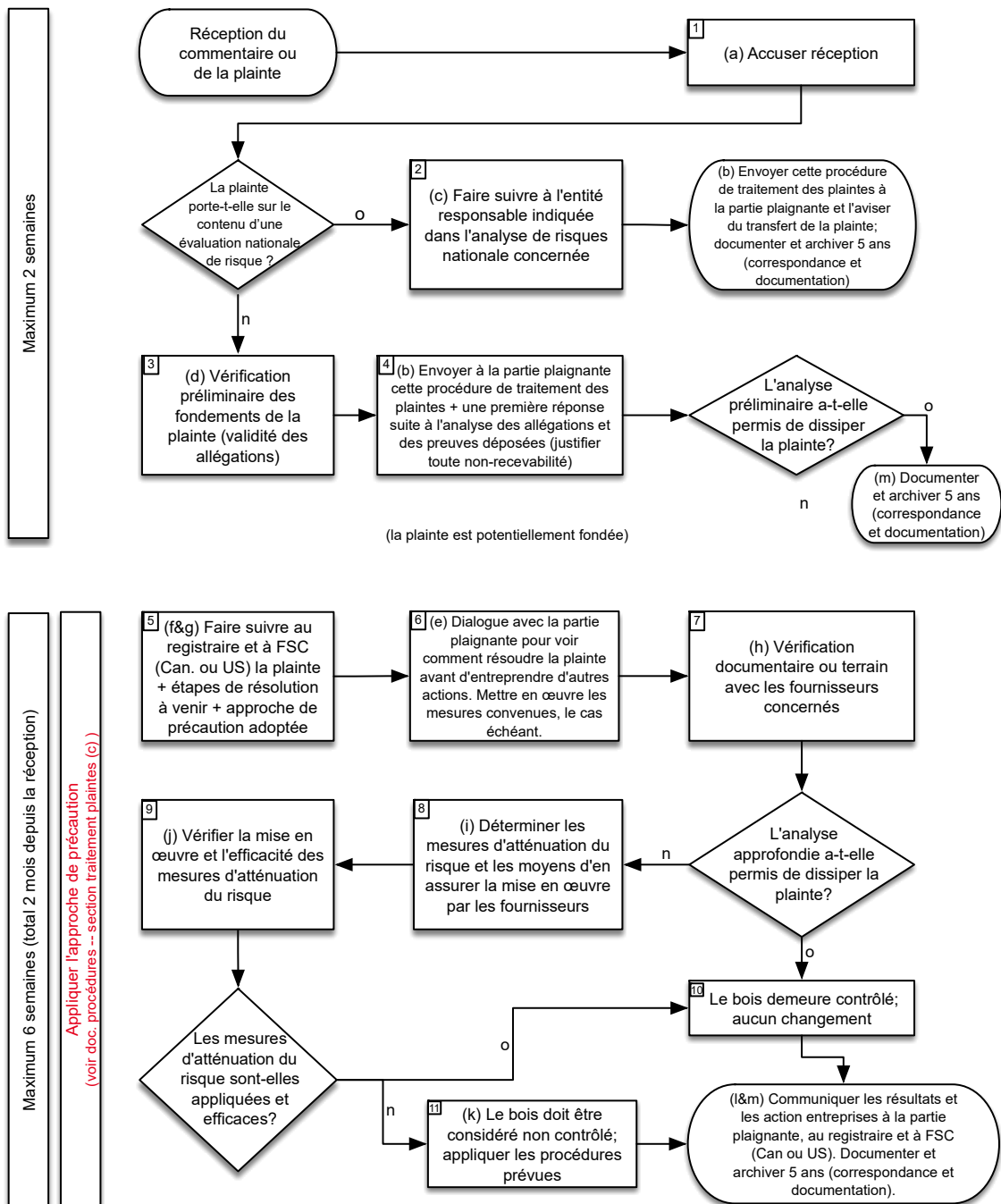
#### **7. Procédure de gestion des plaintes**

Nous encourageons les parties prenantes qui ont des suggestions d'améliorations, des commentaires ou des plaintes concernant notre Système de diligence raisonnable relatif au bois contrôlé, à prendre contact avec Sylvette Legros par courrier, courrier électronique ([sylvette.legros@daaquam.com](mailto:sylvette.legros@daaquam.com)) ou par téléphone. Nous nous engageons à donner suite aux contributions des parties prenantes que nous recevons et à y apporter une réponse dans un délai de deux semaines.

## Procédure de traitement des commentaires ou plaintes relatifs au SDR du bois contrôlé

**(portant sur les désignations de risque quant à l'origine ou le mélange, ou sur les mesures d'atténuation utilisées)**

Les lettres entre parenthèses font référence aux exigences sous l'indicateur 7.2 de FSC-STD-40-005



Maximum 2 semaines

Maximum 6 semaines (total 2 mois depuis la réception)

Appliquer l'approche de précaution (voir doc. procédures - section traitement plaintes (c))



Version du 21 août 2020

### 8. Analyse(s) de risque utilisée(s) par l'Organisation

FSC-NRA-CA V2-1 FR et FSC-NRA-US V1-0